

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAPEITE-BULLIER
et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures 35 min.	soir, Omnibus.
4 — 35 —	Express.
3 — 50 —	matin, Poste.
9 — 04 —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 — heure 02	minut. soir, Omnibus.
--------------	-----------------------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 min.	matin, Express.
11 — 49 —	Omnibus.
5 — 11 —	soir, Omnibus.
9 — 52 —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

8 heures 02 min.	matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 min.	matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an,	Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Six mois,	— 10 »	— 13 »
Trois mois,	— 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les événements du Monténégro et la situation de la Porte Ottomane, en ce qui concerne l'Herzégowine, se partagent aujourd'hui, avec la question italienne et les élections de Prusse, l'attention du public. Il n'est plus douteux que la Turquie songe à frapper un grand coup, pour sortir de l'impasse dans laquelle elle semble placée, vis-à-vis d'une insurrection permanente, qui dévore la plus grande partie de ses ressources militaires depuis près de deux années. Des lettres de Constantinople, en date du 30 avril, assurent que l'armée d'Omer pacha s'élèvera, avant un mois, à près de 80,000 hommes, et pour réaliser cette concentration considérable de troupes, on ira jusqu'à retirer plusieurs bataillons de l'armée de Syrie et de la garnison de Constantinople.

Il paraît qu'on n'est pas complètement édifié, dans les conseils du sultan, sur les projets du prince de Montenegro et qu'on attend une copie des pièces diplomatiques échangées pour prendre un parti décisif. Les mêmes avis ajoutent que les représentants des grandes puissances, moins deux, concèdent à la Porte le droit d'agir plus vigoureusement. Il s'agit, on le sait, de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre, qui sacrifieraient volontiers les intérêts des chrétiens au désir de voir la Turquie reconstituer son empire ébranlé, tandis que la Russie et la France considèrent toujours ces intérêts comme dignes d'être ménagés. Ces deux derniers Etats voudraient que certaines concessions pussent être consenties, afin de rétablir la paix autrement que par la force, bien que la Porte-Ottomane soutienne qu'une plus longue attente lui soit interdite à cause de sa situation militaire et du fâcheux état de ses finances.

Ces conseils dont on ne saurait, du reste, nier la sagesse, au point de vue de la grandeur à venir de l'Empire ottoman, menacent cependant de n'être pas écoutés, ainsi que le démontrent les envois de renforts dont les dépêches nous signalent le chiffre hors de proportion avec les ré-

sistances limitées de l'Herzégowine. Il s'agirait donc d'une invasion finale de la principauté du Monténégro, au risque d'une insurrection dans l'Albanie et la Serbie, insurrection qui pourrait devenir générale.

Il ne nous appartient pas de préjuger dès aujourd'hui, les éventualités qui peuvent sortir de ce nouvel état de choses. Les événements se succèdent en Orient d'une manière si peu conforme à notre logique et nous imposent des retours de fortune si inattendus, témoin ce qui vient de s'accomplir et ce qui se passe encore en Grèce, que nous ne saurions rien affirmer, pour le moment. Nous nous bornons à signaler la nouvelle phase qui se prépare, sauf à y revenir plus tard pour la juger. — Havas.

Le *Morning-Post* dit que la démarche de M. Mercier à Richmond devra paraître certainement extraordinaire tant qu'on n'apprendra pas qu'elle est sanctionnée par une combinaison européenne. D'après les conclusions à tirer de la politique suivie jusqu'ici en Amérique, on ne peut pas supposer que l'Empereur Napoléon soit homme à donner subitement des instructions à son envoyé pour entreprendre une action isolée. Nous devons donc supposer, continue la feuille anglaise, que M. Mercier a agi pour son propre compte. Mais nous avons peu d'espoir de voir sa démarche couronnée de succès. Il faut attendre, avant tout, l'issue de la campagne ouverte actuellement. Le moment des négociations ne peut venir qu'avec un armistice. A présent, toute tentative de ce genre surtout, si elle vient d'une puissance étrangère, serait prématurée.

Dans la chambre des communes, Lord Palmerston, répondant à M. Griffith, a déclaré que le gouvernement n'avait reçu aucune information relativement à la marche des troupes persanes sur Hérat. — Havas.

Les dernières nouvelles d'Amérique, en date du 26 avril, nous apprennent qu'une bataille était imminente à Corinth. — On disait qu'un agent

anglais s'était rendu à Richmond. — Rien n'avait transpiré relativement à la mission de M. Mercier. — Les confédérés se concentraient à Gordonsville.

D'après les derniers avis de York-Town, les fédéraux auraient des canons en position à mille yards des retranchements des confédérés. M. Mercier est retourné de Richmond; il aurait visité le *Merrimac* et obtenu les plans de ce navire. Les journaux de New-York disent qu'il n'a eu aucune communication officielle avec les confédérés et que la mission était dénuée de toute signification politique.

Les fédéraux ont commencé le bombardement du fort Jakson sous la Nouvelle-Orléans, le 25. — Une nouvelle bataille était attendue prochainement à Pittsburg. — La municipalité de Frédricksburg a déclaré qu'aucune résistance ne serait faite pour l'occupation de la ville, mais que la population resterait loyalement attachée aux confédérés. — Le gouvernement fédéral surveille rigoureusement les nouvelles militaires données par les journaux. — Les ministres de Suède et de Danemark sont partis pour Monroe. On croit qu'ils iront à Richmond. La rivière St-Laurent a été ouverte à la navigation.

D'après un rapport qui doit être accepté avec réserve, le gouvernement de la Caroline du nord aurait offert de rendre cet Etat aux fédéraux. — Le bombardement du fort Jakson, près la Nouvelle-Orléans se continue.

Le traité entre l'Angleterre et les Etats-Unis relatif à la traite a été adopté par le sénat.

Au congrès fédéral, M. Vallendigham a demandé communication de la correspondance du gouvernement avec la France pendant les deux derniers mois. Le *Herald* dit que M. Vallendigham a fait cette demande parce qu'il a su que la France s'était informée d'une manière significative du temps qu'il fallait pour écraser la rébellion. — Havas.

On annonce, dit un télégramme de Turin, du 6 mai, que l'ex-duc de Modène ne licenciera pas sa petite armée, mais qu'il y introduira des réfor-

FEUILLETON.

LA MÈRE AUX CHATS.

NOUVELLE.

« Tes père et mère honoreras!... »

I.

C'était à Villerville; il y a quatre ou cinq années de cela.

Dans la maisonnette voisine de la nôtre habitait une bonne vieille femme dont j'avais remarqué tout d'abord la singulière physionomie et les allures encore plus étranges.

Elle était grande, extrêmement maigre, et se tenait très-droite malgré son grand âge : soixante-dix ans pour le moins. Pauvre mère François! — c'était la son seul nom connu, — j'en ai je n'oublierai son front haut et étroit, sur lequel la coiffure normande laissait à peine s'égarer quelques cheveux blancs; ses petits yeux vert clair, tout pleins de bonté malicieuse; ses joues parcheminées et ridées comme les vieilles pommes de rainette; sa bouche profondément rentrée; son nez mince à la forte courbure et son menton de galoche.

Je ne voudrais pas faire rire à ses dépens, mais la vé-

rité me force à le confesser, et c'était d'ailleurs l'un des traits caractéristiques de sa physionomie : ce nez, ce menton, se touchaient presque.

Quant au costume, notre voisine était des plus propres. Rien de blanc comme le bonnet de coton qu'elle conservait durant toute la matinée, comme la *canipette*, qui le remplaçait vers les midi. Son caraco, d'antique mode, ou sa *dotote*, — espèce de camisole calvado-cienne, — ainsi que ses longues jupes d'ancienne étoffe à grands ramages, n'avaient jamais un accroc, jamais une tache. Le dimanche, pour aller à la messe, elle mettait un châle.

Dans tout cela il y avait beaucoup de la paysanne, mais beaucoup aussi de la petite bourgeoise, de la dame.

Souvent je l'apercevais dans son jardinet, tantôt bêchant et sarclant comme si elle n'eût fait autre chose de sa vie, tantôt se promenant avec la lente gravité d'une vieille marquise. Deux ou trois fois je l'avais entendue fredonner, non point des airs villageois, mais de rocottes romances datant pour le moins du Directoire; sa voix était si cassée, si dolente, que je m'en étais senti le cœur tout ému.

A l'exception de ces rares murmures, un silence profond régnait dans sa demeure, où jamais personne, ni parent, ni ami, ne semblait lui rendre visite : un silence complet. Ajoutez à cela la bizarrerie de son aspect, la réserve de son maintien, l'espèce de mystère qui se

présentait dans sa destinée, la tristesse de son regard et de son sourire, la belle révérence bien polie par laquelle elle répondait ordinairement à mon salut... Bref, sans trop savoir pourquoi, je m'intéressais de plus en plus à ma vieille voisine. Oui, la mère François m'inspirait de la sympathie et surtout, j'en dois faire l'aveu, énormément de la curiosité.

Un soir donc, rencontrant ma propriétaire, — à laquelle j'avais à adresser je ne sais plus quelle réclamation, — je me dis : Par la même occasion faisons-la jaser un peu.

C'était une accorte et franche commère de vingt-cinq ans, qui ne devait pas mieux demander que de se dégoûter la langue.

De plus, elle était assise sur le vert rebord du sentier de la dune, ou de la falaise, si mieux vous aimez, et regardait au loin en mer si la barque de son mari ne revenait pas ce soir-là.

Le moment et l'endroit me parurent on ne peut plus favorables pour une longue conversation.

Je pris place à ses côtés, et tout en allumant un cigare :

— Madame Guillemain, débutai-je, c'est à vous aussi, n'est-ce pas, la maisonnette de la mère François?

— Oui, m^{ie}ieur... une bien brave vieille tout de d'même!

— Ah! ah! vous la connaissez?

mes. Ce corps, qui sera appelé brigade de Venise, jurera de continuer le service militaire pendant tout le séjour du duc hors de ses Etats, et de le suivre à son retour. Les militaires qui ne renouvelleront pas leur serment seront congédiés.

La *Monarchia Nazionale* dément l'existence d'une circulaire confidentielle que le ministre de l'intérieur aurait adressée aux préfets sur les éventualités des élections générales pour le renouvellement de la chambre.

Naples, 7 mai. — Le bal donné hier à la cour a été splendide. Le vice-roi d'Egypte, le corps diplomatique, les consuls, soixante-dix officiers de l'escadre française et anglaise, deux cent cinquante officiers de l'armée ou de la garde nationale et 2,400 citoyens y assistaient. M. Benedetti, indisposé, s'était fait représenter par son premier secrétaire. — Aujourd'hui le roi et les ministres sont partis pour Salerne où un accueil enthousiaste a été fait à Sa Majesté. M. Benedetti a reçu l'avis officiel de l'arrivée du prince Napoléon. — Sir Hudson est arrivé hier. Soixante-dix mille pétitions ont été présentées au roi.

Naples, 8 mai. — Le vice-roi d'Egypte est parti pour Livourne.

Le *Pungolo* assure que le traité relatif au chemin de fer des provinces méridionales a été signé. Les concessionnaires sont MM. de Rothschild et Talabot. Cette nouvelle a produit un grand contentement dans le pays. — Havas.

On mande de Cassel, le 7 mai. — Des onze maires de la campagne cités aujourd'hui en présence du directeur de la police, sept ont refusé de reconnaître la constitution de 1860 et quatre seulement ont déclaré y adhérer. — Havas.

Dans la chambre des députés autrichiens, à l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères, M. de Rechberg, interpellé sur les principes qui dirigent la politique actuelle du gouvernement autrichien, a fait la réponse suivante : l'Autriche tâchera toujours de garder en Allemagne la position qui lui appartient. Relativement à l'Italie, la politique d'intervention a été abandonnée, et depuis 1859, l'Autriche a adopté une politique défensive. — Havas.

Les nouvelles de la Vera-Cruz sont du 6 avril. Le *Diario della marina* annonce qu'à la suite d'une conférence tenue entre les plénipotentiaires alliés à Orizaba, les Français ont résolu que leur division expéditionnaire avancerait dans l'intérieur du Mexique; les Français prendraient sous leur responsabilité cette initiative. « Les troupes françaises sont parties pour Mexico. Les Anglais et les Espagnols ont résolu de se retirer. Leurs troupes se prépareraient à retourner à la Vera-Cruz. » Le parti réactionnaire au Mexique a commencé une campagne régulière contre Juarez. — Havas.

Les députés espagnols ont voté le paiement de la dette de 1823 par 121 voix contre 12. — Vingt évêques et deux cardinaux sont partis pour Rome.

A Barcelone, une grève générale des corps

d'état appartenant au bâtiment, s'est déclarée à cause de l'aggravation des impôts sur les matériaux de construction. — Havas.

Le *Moniteur belge* du 7 mai annonce que la situation du roi est restée la même pendant la journée, mais que des symptômes plus favorables se sont manifestés le soir.

Bruxelles, 8 mai. — La situation du roi a été assez bonne pendant la journée d'hier, mais vers le soir il y a eu recrudescence de douleurs locales. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le roi des Pays-Bas est arrivé à Paris mardi, à sept heures du soir.

« L'Empereur avait envoyé, pour recevoir Sa Majesté à la frontière française, quatre officiers de sa maison : M. le colonel marquis de Toulougeon, l'un de ses aides de camp; M. le capitaine Rolin, l'un de ses officiers d'ordonnance; M. le marquis de Gricourt, l'un de ses chambellans, et M. le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban, l'un de ses aides de camp.

« S. A. le prince Joachim Murat s'était rendu à Compiègne, par ordre de l'Empereur, pour complimenter le roi au nom de Sa Majesté.

« A son arrivée à la gare de Paris, le roi a trouvé des voitures de la cour et une escorte de cent-gardes pour le conduire jusqu'au palais des Tuileries, où l'attendaient l'Empereur et l'Impératrice entourés des grands officiers de la couronne, de l'adjutant général du palais, du premier écuyer de l'Empereur, et des officiers et dames des maisons de Leurs Majestés.

« La suite du roi se compose de MM. le baron de Heeckeren, son grand écuyer, le comte de Bylandt, grand maître des cérémonies, le baron Snoucart de Schanbourg, écuyer, MM. Van Capellen, capitaine de frégate, le baron de Posson, capitaine, officiers d'ordonnance; M. de Kock, directeur du cabinet.

« S. M. la reine des Pays-Bas s'est rendue à Compiègne au-devant du roi, son auguste époux, et est arrivée à Paris avec lui. »

— *L'Ami de la Religion* passe dans de nouvelles mains. Cette feuille a été achetée par M. Gaudon, moyennant 25,000 fr. et les frais consignés dans le cahier des charges.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Ernest de Fos nous a adressé l'article suivant et nous en a demandé l'insertion. La question qu'aborde M. de Fos est trop importante pour que nous ne la livrions pas aux réflexions des économistes. — Il nous semble que l'autorité agit toujours sagement en s'occupant de tout ce qui se rattache à l'alimentation publique et en fixant le prix des aliments de première nécessité, après avoir pris l'avis des gens compétents.

DU MONOPOLE ET DE LA LIBERTÉ.

Certaines industries, après avoir été complètement libres à la suite de la révolution de 89, ont

été de nouveau constituées en monopole, sous l'influence de l'esprit réglementaire auquel souvent nous n'avons pas su résister.

Parmi ces industries, la boucherie et la boulangerie sont encore soumises aux formalités de la taxe : est-ce un bien, est-ce un mal, *that is the question?*

Le format de ce journal ne permet guère l'entier développement de cette grave question; cependant, grâce à l'intelligence de nos lecteurs, nous ne désespérons pas de démontrer en quelques mots, l'erreur économique qui repose dans les taxes municipales.

On sait que les maires établissent les taxes sans appel et de leur propre autorité. Mais pour établir une taxe exacte sur le pain par exemple, il faut avoir fait une étude approfondie du blé, de la mouture, des farines, voire même de la panification. Nous savons que les maires établissent la taxe d'après la mercuriale, partant de ce principe que le prix du pain doit être proportionnel à celui des farines et celui des farines à celui du blé; mais il faut savoir que, pour le même blé, pour la même qualité de farine, le rendement peut varier d'une année à l'autre de 6 à 7 pour 100; en un mot, pour faire des taxes exactes, il faudrait que les maires fussent à la fois blattiers, meuniers boulangers, marchands de bœufs et bouchers pour pouvoir se reconnaître dans ce labyrinthe de transactions commerciales.

On nous dira peut-être, pour défendre le système de la réglementation, qu'en temps de disette les taxes s'opposent au monopole; mais tout le monde sait que les bouchers et les boulangers sont obligés de vendre leur marchandise au jour le jour, sous peine de voir se détériorer leurs produits.

Au surplus, si les taxes municipales sont bonnes pour sauvegarder les intérêts du consommateur contre les prétentions du producteur, il faut taxer non-seulement la viande et le pain, mais encore toutes les autres denrées qui servent à l'alimentation de l'homme; il faut taxer le vin, le beurre, les épices, etc., etc.; il faut taxer le blé, il faut revenir à la vieille machine économique qui entravait jadis le commerce des céréales, machine que nous avons mise au rebut; il faut revenir au *maximum* en un mot, puisque nous sommes en si bon chemin.

Malheureusement, l'histoire est là qui nous enseigne que le *maximum* n'était pas le palladium de l'ordre social, puisque nos pères y ont promptement renoncé; d'un autre côté, la science nous montre aujourd'hui que les taxes ne sont pas seulement une illusion, mais encore un danger; une illusion, car en portant atteinte à la liberté des transactions, elles contribuent au renchérissement des denrées; un danger, car elles entretiennent les populations dans l'ignorance de la formation naturelle du prix de chaque chose; elles perpétuent l'erreur que ce prix dépend de l'autorité; elles leur empêchent de voir dans la *loi de l'offre et de la demande* le véritable critérium de toute transaction.

Du reste, dans cette grave question, nous n'en sommes plus à la dangereuse expérience; les taxes n'existent plus dans les principaux centres

plus anciens que l'armoire, une commode, quelques tables et quelques chaises, un bout de miroir, un peu de vaisselle et de dindauderie... qu'est la batterie de cuisine... et voilà tout.

« Le soir même, tout était paré, et les deux vieilles bonnes femmes s'installaient dans la maisonnette.

« Mon père n'avait pas même eu le temps de demander le nom de la dame.

« — Comment donc que vous vous appelez? lui dit-il dès le lendemain, en allant s'informer si tout était à son bon plaisir.

« — François, qu'elle répondit.

« — François, qui?... voulut insister le bonhomme.

« — Madame François, répéta-t-elle d'un ton à faire comprendre qu'elle ne voulait pas s'appeler autrement.

« M'est avis cependant que François... c'est un nom chrétien, je ne dis pas... mais ce n'est qu'un nom de baptême. Elle doit avoir un nom de famille et elle le cache, elle le cache. Enfin, que voulez-vous, c'est son affaire.

« Par exemple, ça ne fit point celle des commères du pays. Vous comprenez, chacun se connaît, au village, et l'on aime à tout savoir.

« Mais ici, bernique! ce fut en vain qu'on tourna tout à l'entour des deux nouvelles venues, en vain qu'on les espionna, qu'on les *écornifla*, comme on dit à Villerville. Personne ne découvrit rien, absolument rien.

(La suite au prochain numéro.)

— Pardine!
— Depuis longtemps?
— Depuis son arrivée au pays.
— Ce n'est point une Villervillaise?
— Oh! que non. Ça vient de Iou... des villes
— De quelle ville?
— On ne sait point.
— Bah!
— Comme j'ai l'honneur. Oh! oh! c'est tout une histoire.
— Eh! bien!... cette histoire... racontez-la-moi, madame Guillemain.
— Ne m'appellez donc point madame... mais tout bonnement, à la façon de chez nous, la Guillemain.
— La Guillemain, soit! Mais arrivons à la mère François.
« — M'y voici. Dix ans et plus de cela... j'étais encore une jeunesse... une voiture nous arriva par un beau matin de Pont-l'Évêque.
« Dans cette voiture deux dames, et derrière des malles. L'une des deux dames... elles avaient à peu près même âge... était la matresse, et l'autre la servante, mais quasiment une amie... Vous verrez plus tard.
« Vlà donc qu'elles demandent l'adjoint Prentout, qu'était mon père, sauf votre respect, et qu'elles lui remettent une lettre de M. Chrétien, le notaire de Pont-l'Évêque.

« Dans cette lettre, le notaire disait : « Si vous avez une maison de vacance, et qu'elle soit en bon état de demeure, faites accord avec la personne que je vous adresse et tout particulièrement vous recommande. C'est une vieille dame qui a eu bien des malheurs, et qui mérite le respect, les égards, la bonne amitié de tout un chacun. »
« Oh! pour ce qui est de ça, monsieur, c'est bien vrai. Mais ne l'arguons pas le filet avant que d'arriver au poisson, comme dit mon homme... qu'est pêcheur, et qui ne m'a pas l'air de vouloir revenir aujourd'hui, car je ne reconnais pas encore sa voile parmi celles qui tirent leurs bordées là-bas, vers l'atterrissage de Villerville.
« Pour lors, la petite maison qu'habite encore la mère François se trouvait précisément à louer, ben propre, ben gentille, je m'en vante. Mon père s'empressa de la montrer à la dame étrangère, qui répondit : « Ça nous va comme un gant. »
« On convint de prix.
« Puis vint la question du meuble, qui se régla de même aussitôt, vu qu'il y avait une occasion dans le pays. La dame acheta pour elle un lit de bois blanc, et pour sa servante, qui l'exigea ainsi, un simple baudet.
« Un baudet, — soit dit en vous respectant, monsieur, — c'est un lit de angles.
« Avec ça, il ne leur fallut pas grand'chose, allez. Une vieille armoire en chêne, deux grands fauteuils encore

plus anciens que l'armoire, une commode, quelques tables et quelques chaises, un bout de miroir, un peu de vaisselle et de dindauderie... qu'est la batterie de cuisine... et voilà tout.
« Le soir même, tout était paré, et les deux vieilles bonnes femmes s'installaient dans la maisonnette.
« Mon père n'avait pas même eu le temps de demander le nom de la dame.
« — Comment donc que vous vous appelez? lui dit-il dès le lendemain, en allant s'informer si tout était à son bon plaisir.
« — François, qu'elle répondit.
« — François, qui?... voulut insister le bonhomme.
« — Madame François, répéta-t-elle d'un ton à faire comprendre qu'elle ne voulait pas s'appeler autrement.
« M'est avis cependant que François... c'est un nom chrétien, je ne dis pas... mais ce n'est qu'un nom de baptême. Elle doit avoir un nom de famille et elle le cache, elle le cache. Enfin, que voulez-vous, c'est son affaire.
« Par exemple, ça ne fit point celle des commères du pays. Vous comprenez, chacun se connaît, au village, et l'on aime à tout savoir.
« Mais ici, bernique! ce fut en vain qu'on tourna tout à l'entour des deux nouvelles venues, en vain qu'on les espionna, qu'on les *écornifla*, comme on dit à Villerville. Personne ne découvrit rien, absolument rien.
(La suite au prochain numéro.)

populeux de l'Europe civilisée : Turin, Gènes, Naples, Lisbonne, Mayence, Copenhague et Londres y ont renoncé. La boulangerie est libre à Londres depuis 1815.

Nous concluons donc, en présence du renchérissement de la vie commune, à la suppression des taxes et à la liberté de ces industries, dans l'intérêt des bouchers et des boulangers souvent victimes des plus grossiers préjugés, mais surtout dans l'intérêt du consommateur, c'est-à-dire tout le monde.

L'activité, la vigilance, les lumières et les moyens d'action de la commune, ne peuvent pas égaler l'activité, la vigilance, les lumières et les moyens d'action réunis de ceux que leur intérêt personnel porte à produire et à mettre à la portée des consommateurs aux meilleures conditions possibles, la plus grande quantité possible de denrées servant à l'alimentation publique.

E. DE FOS.

Saumur, 7 mai 1862.

Le *Court-Journal*, de Londres, nous apprend l'issue d'un curieux procès. En vertu d'un arrangement à l'amiable, dit-il, le titre de duc de Châtelerauld sera porté par le marquis d'Abercorn et ses héritiers : c'est un très-ancien titre qui jusqu'ici avait été dans la famille du duc d'Hamilton.

Un décret en date du 19 avril dispose :

Il sera procédé à l'adjudication, par voie de publicité et de concurrence, aux clauses et conditions du cahier des charges, d'une concession comprenant les chemins de fer :

- 1° De Napoléon-Vendée à la Rochelle ;
- 2° De Rochefort à Saintes ;
- 3° De Saintes à Coutras ;
- 4° De Saintes à Angoulême

Le maximum de la subvention à fournir par l'Etat pour l'exécution des chemins de fer ci-dessus mentionnés est fixé à 22 millions de francs.

Le concessionnaire des lignes de Napoléon-Vendée à la Rochelle, de Rochefort à Saintes, de Saintes à Coutras, et de Saintes à Angoulême, sera tenu, si l'Etat le requiert, dans un délai de huit années, à partir de l'adjudication à intervenir, d'exécuter un prolongement d'Angoulême sur Limoges, l'Etat participant à l'établissement de ce prolongement conformément à la loi du 11 juin 1842.

Un avis ultérieur fera connaître le jour, lieu et heure de l'adjudication, ainsi que le modèle de soumission.

Il résulte d'une circulaire de M. le ministre de la guerre, en date du 30 avril dernier, que tous les militaires libérables en 1862, quel que soit d'ailleurs le titre qui les lie au service, devront sur-le-champ être renvoyés dans leurs foyers et inscrits sur les contrôles de la réserve.

Les libérables qui manifesteront l'intention de s'engager et qui réuniront les conditions d'aptitude seront tenus de le faire immédiatement.

On assure qu'un projet de loi sera soumis au Corps Législatif, dans la session actuelle, pour réglementer la capacité des bouteilles. D'après ce projet, il n'y aurait plus que des litres et des demi-litres.

Cette mesure — sans calembourg — sera vivement appréciée des consommateurs.

On assure, dit le *Journal de Bourges*, mais nous donnons la nouvelle sous toute réserve, que M. le ministre de la guerre a donné des ordres pour que les chevaux d'artillerie prêtés par l'Etat aux cultivateurs soient rendus le plus tôt possible, afin qu'on procède à la vente de la plus grande partie.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Monsieur le rédacteur,

Je viens de lire, dans un journal, un article

fort intéressant sur un moyen à employer pour neutraliser les effets de la gelée sur la vigne. Ce moyen, à mes yeux, a surtout de la valeur, parce qu'il paraît avoir été appliqué en grand et qu'il peut être très-facilement employé ; tandis que, souvent, les indications de ce genre, soumises à la publicité, tout en étant bonnes quelquefois, sont le résultat d'expériences faites sur une petite échelle, ce qui les rend impraticables pour la grande exploitation, soit qu'elles nécessiteraient trop de temps, soit qu'elles coûteraient trop cher pour le résultat à obtenir.

Le préservatif dont je veux parler, est employé avec succès, paraît-il, dans la Charente. Il consiste principalement à ménager, au pied de chaque souche et le plus près possible de terre, un sarment que l'on taille à huit ou neuf bourgeons, que l'on étend et recouvre de quelques pelletées de terre ; enfin que l'on traite comme un provin ordinaire. Les choses ainsi disposées, chaque souche munie de son sarment, appelé *conservateur*, on attend que la végétation arrive. Si la gelée compromet les bourgeons (apparents sans doute), les raisins ne devant pas venir, on relève de sous terre les *sarments-conservateurs* dont les bourgeons sont dans un état parfait de conservation, et ce sont eux qui doivent fournir la récolte ; si, au contraire, les autres bourgeons n'ont pas souffert, on relève ce sarment, et on le coupe tout simplement à 0,006 au-dessus du premier bouton, afin qu'il produise un conservateur pour l'année suivante.

Je viens vous demander, Monsieur le rédacteur, de vouloir bien me permettre de mettre quelques lignes dans votre journal pour compléter, ou plutôt pour modifier le procédé ci-dessus indiqué, dans son application aux vignes qui ne sont pas disposées pour cela, et qui sont assez nombreuses dans notre contrée ? En effet, pour ménager le conservateur, et surtout pour l'obtenir dans des conditions convenables, il faut avoir des plantations à souches basses, plantations que l'on ne trouve guère ici que dans les jeunes vignes blanches et dans les vignes rouges dont l'implantation ne fait que commencer dans une grande partie de l'Anjou ; et comme ces deux catégories ne forment pas la généralité de nos vignobles, il est bon de penser un peu aux plantations à souches élevées qui s'y trouvent en grand nombre, et qui, elles aussi, ont besoin d'être préservées de la gelée. Voici, pour ces dernières, ce que je conseille de faire : *Tailler à deux fois !* Je m'explique :

La taille de la vigne se fait généralement du 15 décembre au 1^{er} mars. Cette taille est définitive. Taillée dans ces conditions, la vigne a tout à craindre des gelées printanières, attendu qu'elles portent alors sur les bourgeons producteurs et sur ceux qui doivent donner le fruit, seulement l'année suivante ; si, au contraire, à cette époque, on se contente d'enlever les sarments inutiles et d'épointer simplement ceux que l'on veut conserver, la gelée, si elle se produit, aura peu d'inconvénients, car comme la végétation se produit d'abord sur les bourgeons extrêmes, elle n'atteindra que ceux-là. Alors quand la saison sera assez avancée, pour ne plus craindre ou à peu près cette terrible gelée, c'est-à-dire du 15 au 30 avril, on taillera de nouveau.

Cette seconde opération de taille consistera à couper les sarments de façon à laisser, à ceux qui devront produire dans l'année, trois, quatre ou cinq nœuds (suivant la vigueur du bois) et à ceux qui seront réservés pour l'année suivante, deux ou trois seulement. Si la gelée ne se fait pas sentir du tout, le propriétaire aura néanmoins un résultat avantageux de la double taille faite à ses vignes : les sarments seulement épointés éprouveront un moment d'atonie dans l'effet de la sève sur les nœuds qu'ils porteront ; mais cet état sera court et profitera aux bourgeons restants après la seconde taille : phénomène que j'ai observé, mais que je ne me charge pas d'expliquer. Maintenant il n'y a point à s'effrayer des frais oc-

casionnés par cette double opération. La taille d'un hectare peut être évaluée, en moyenne, à trente francs, faite dans les conditions ordinaires ; elle en coûtera quarante, si elle est pratiquée à deux fois ; mais le résultat obtenu, dans ce dernier cas, dépassera sensiblement l'augmentation des frais.

Les renseignements que je viens de donner sont le résultat d'observations et d'expériences que j'ai faites. Je les livre tout simplement à la publicité, pour qu'ils puissent profiter à mes concitoyens. J'espère qu'à l'aide du procédé Charentais et aussi à l'aide du mien, pour lequel je réclame votre bienveillant appui, la vigne, qui forme une si grande partie de notre richesse territoriale, aura moins à craindre la gelée, ce terrible fléau qui non-seulement annihile ses produits, mais, qui, souvent, détruit les ceps eux-mêmes.

Veillez agréer, etc.

CH. DROUARD.

Chalonnès, 4 mai 1862.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 9 mai. — Le cardinal Wiseman est arrivé à Marseille. Les lettres de Rome, du 6, portent que sir J. Hudson, ministre d'Angleterre à Turin, après 24 heures à Rome est parti pour Naples. Dimanche le Pape a eu un accès de fièvre. Dans l'allocution qu'il a adressée aux soldats à Porto-d'Anzio, à l'occasion de la fête de l'invention de la Sainte-Croix, le Pape a dit que la croix est le drapeau de tous les fidèles, que personne ne doit l'abandonner, que c'est par elle que Constantin a triomphé de ses ennemis.

Rome, 9 mai. — Le vice-roi d'Egypte est arrivé hier. Le consistoire public pour la canonisation solennelle des martyrs du Japon sera tenu jeudi prochain.

Vienne, 9 mai. — *Raguse*. — Un combat sanglant a eu lieu, le 6, aux bords du lac de Scutari. Les Monténégrins auraient perdu 700 hommes et les Turcs 600. — Les Monténégrins s'avancent vers Nicksich. — Havas.

LE CACHEMIRE DES INDES,

réduit par la baisse de la dernière vente de Londres et par le nouveau traité de commerce, est devenu très-accessible chez M. DUPONT, qui peut offrir des Cachemires longs et carrés de 100 à 300 francs, qualité ordinaire ; de 400 à 800 francs, qualité moyenne ; de 900 à 1,500 francs, qualité fine. — à Paris, chaussée d'Antin, 41, angle de la rue Joubert, au premier. — Vente, échange, réparation des châles français et des Indes. — Expéditions en province. (184)

Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu ! 46 ans de succès !

Le *Liniment-Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph. ; à Cholet, Bomtens, ph.

BOURSE DU 8 MAI.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 70 70

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 98 00

BOURSE DU 9 MAI.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 70 70

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 98 00

P. GODET, propriétaire-gérant

DÉCRET D'AUTORISATION

DU

29 mars 1854.

L'IMPÉRIALE

RUE DE RIVOLI, N° 182, PARIS.

Compagnie anonyme d'Assurance sur la Vie, à Primes fixes.

Rentes viagères immédiates :	à 60 ans,	10,70 0/0
	à 65 »	12,85 »
	à 70 »	15,63 »
	à 75 »	18,41 »

RENTES VIAGÈRES DIFFÉRÉES de 5, 10, 15, 20 ans, etc.

Assurances en cas de **Vie**,
 D^e en cas de **Mort**.
 D^e en cas de **Vie et de Mort (MIXTES)**.
 Caisse spéciale — des **Offices**, — du **Clergé**.
 Caisse **professionnelle**.
 Achats et échanges de **nu-Propriétés**.

GARANTIES :

Capital f. 5,000,000
 Indépendamment des fonds provenant des assurances et des constitutions de rentes viagères.
 Immeubles dans Paris. f. 5,400,000
 f. 10,400,000

S'adresser à M. FAYET, agent-général, rue des Payens, 12, à Saumur.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CRÉTIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Charles-Julien CRÉTIN, épiciier, demeurant à Vihiers, sont invités à se trouver de jeudi 15 mai courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du tribunal,
Th. BUSSON.
(239)

BIENS COMMUNAUX

DU PUY-NOTRE-DAME.

Le dimanche 18 mai 1862, à midi, En la salle de la mairie de la commune du Puy-Notre-Dame,

Il sera procédé par M. POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay,

A la vente aux enchères publiques et par lots,

DES BIENS

Ci-après,

Appartenant à la commune du Puy-Notre-Dame,

Et situés en cette commune.

1^o Au Pré-Chardenon, 52 ares 36 centiares de pré, joignant au levant Morin, au couchant Raymond et autres, au midi un chemin d'exploitation.

2^o Au même lieu, 1 hectare 20 ares 74 centiares de pré, divisés en 2 lots, joignant au levant M. Malécot, au couchant Huet, au nord et au midi des chemins d'exploitation.

3^o Au Chardenon, 51 ares 88 centiares de pré.

4^o Le Marché-des-Ajones, 8 ares 57 centiares de terrain, joignant au nord et au couchant M^{me} Roger.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, située à Saumur, rue Pavée, n^o 5, avec cour, pompe, remise, écurie pour 3 chevaux, cuisine et cellier, le tout au rez-de-chaussée;

Salle, salon, vestibules et plusieurs chambres aux 1^{er}, 2^o, et 3^o étages; greniers sur le tout; terrasse avec tonnelle convertie en zinc.

S'adresser à M^{me} SORTANT, ou à M^e CLOUARD, notaire. (194)

Etude de M^e LAUMONIER, successeur de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

DEUX MAISONS contiguës, situées à Saumur, sur la levée d'Enceinte et occupées l'une par M^{me} Margain, l'autre par M. Ving.

Et une autre MAISON, avec grand jardin, sise au Pont-Fouchard, commune de Bagneux et occupée par M. Touraine.

S'adresser pour tous renseignements, soit à M^{me} MARGAIN, soit à M^e LAUMONIER. (127)

Etude de M^e LAUMONIER, successeur de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

BIENS

A VENDRE

Dépendant de la succession de M. Jean-François BOUTET DELISLE, propriétaire à Saumur.

1^{er}. LE DOMAINE

DE LA HERPINIÈRE,

S'étendant sur les communes de Turquant, Montsoreau et Saint Germain, et comprenant environ 95 hectares en bois, vignes et terres.

Il existe une BELLE MAISON DE MAITRE, dans un site ravissant, avec servitudes, cour, jardin, vastes caves.

LE CLOS DES ROTISSANTS (premier cru des coteaux) fait partie de la propriété. — Jouissance immédiate.

2^{em}. UNE CHARMANTE PROPRIÉTÉ DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,

NOMMÉE LA TOUCHE-SAINTRE,

Située commune d'Allonnes,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour et jardins renfermés de douves très-poisonneuses, terres labourables, vignes et bois;

Contenance d'environ 21 hectares. S'adresser, pour renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire. (231)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES FERMES DE LA GUIBARDIÈRE

ET DES MONTS,

Situées commune de Saint-Martin-de-la-Place,

Contenant ensemble 28 hectares 25 ares 72 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (232)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou à la St-Jean prochaine,

UNE VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Contenant de grands magasins, celliers, caves, remises, écurie, cours, etc.

Cette maison, située sur le quai de Limoges à Saumur, était occupée par M. EDOUARD BOUTET.

Pour visiter la maison, s'adresser, sur les lieux, jusqu'à Noël prochain, et, plus tard, à M. BOUTET-BRUNEAU, rue de la Levée-d'Enceinte, à qui il faudra également s'adresser pour traiter. (585)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE BELLE MAISON

Située rue du Temple, n^o 19,

Composée d'un vestibule, salle à manger, office, cour, écurie, salon, cave, quatre chambres à coucher, cabinets, mansardes et greniers.

S'adresser à M^{me} Allain. (216)

A VENDRE

UN PIANO et un MEUBLE de SALON d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER

UN MAGASIN de MERCERIE EN GROS,

Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER

Pour cause de santé,

Un FONDS DE POMPIER, bien achalandé; outillage tout nouveau; loyer peu élevé et grandes facilités.

S'adresser à M. JEUNETTE, place de la Bilange.

AVIS.

M. JEUNETTE, pompier, désirant se défaire de ses marchandises, livrera à prix de facture toutes les pompes et accessoires qu'il a en magasin. — Cependant il se chargera, comme par le passé, des travaux qu'on voudra bien lui confier.

PLUS DE TACHES

AVEC L'ÉTHÉROLEINE DE CHALMIN

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même tous les corps gras, taches de peinture, suifs, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon : 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Maison à Paris, pour le gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôts chez les principaux parfumeurs et merciers.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs, à BAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (67)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

MAISON SPÉCIALE

DE

BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE, JOAILLERIE, HORLOGERIE, BRONZES D'ART, ETC., ETC.,

7, rue Royale à Tours.

L'une des maisons de province, qui a toujours le privilège d'attirer dans ses magasins de nombreux visiteurs, est sans contredit, la maison POLTI FRÈRES.

Les propriétaires de ce bel établissement, que tout le monde admire, n'ont rien négligé, au moment de l'ouverture de la foire de mai, pour offrir à l'acheteur des assortiments très-importants, et qui peuvent sous tous les rapports, rivaliser avec les premières maisons de la capitale, non-seulement par le bon goût de ses articles, mais aussi par ses prix modérés, avantage que les grandes maisons peuvent seules offrir.

N.B. — Seuls représentants de la maison CH. CHRISTOFLE et C^o, pour la vente de son orfèvrerie argentée et dorée par les nouveaux procédés, dont les prix sont identiquement les mêmes qu'à la fabrique.

Spécialité pour parures de mariage.

Atelier de gravure et de fabrication sur commande, d'articles de bijouterie.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,